



Heure de travail heure de formation comment comptabiliser

Par **fabien huby**, le **26/05/2018** à **13:58**

Bonjour je suis éducateur spécialisé et mon employeur me propose une formation inscrite sur le plan de formation.

ex: la formation a lieu un lundi et mardi et dure 7h par jour soit 14h sur les 2 jours. Hors je travaille normalement selon mon emploi du temps le lundi 10h et le mardi 8h. l'employeur me demande de marquer 14h sur 2 jours et de lui devoir 4h heures de travail non effectué. En a t il le droit?

Je lui dis que je refuse de lui devoir des heures puisque c'est l'employeur qui souhaite que je parte en formation et il me répond alors que je n'ai qu'a effectuer le levée des jeunes sur l'internat de 7h à 9h et ensuite partir en formation pour ne pas lui devoir des heures. En a t il le droit?

Par **P.M.**, le **26/05/2018** à **15:59**

Bonjour,
puisque apparemment, la formation n'est pas en interne ou si le temps de trajet pour vous y rendre et en revenir est plus long, il doit donner lui à une contrepartie en repos ou financière...
D'autre part, c'est à l'employeur de vous fournir du travail pour l'horaire convenu et si à l'intérieur de l'horaire de travail, vous avez un déplacement professionnel, cela constitue du temps de travail effectif mais a priori, il peut vous demander de passer par l'entreprise...